

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 4 Juin (04/06/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT EXCUSE :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Mathieu RICHARD, **Conseiller Municipal.**

Madame Pierrette ESQUIEU est nommée secrétaire de séance



CONSEIL MUNICIPAL

01 – 04 Juin 2015

**DELIBERATION SUR LE MAINTIEN OU NON DANS SES FONCTIONS DU 8EME
ADJOINT SUITE AU RETRAIT DE SES DELEGATIONS**

Rapporteur : M. Le MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 alinéa 3.

Vu l'arrêté du Maire n° AM-adm n°2015-60 en date du 21 avril 2015 rapportant la délégation de fonctions du huitième adjoint.

Suite au retrait le 1^{er} mai par Monsieur le Maire des délégations consenties à Monsieur Daniel CALVI, huitième adjoint au Maire par arrêté du 21 avril 2014 dans les domaines du développement économique, de la recherche d'entreprise et de l'emploi, le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Daniel CALVI dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 21 voix pour, et 3 abstentions (Mme DULAC, MM. CALVI, CHARLES)
Mmes CASTRO, CLARMONT, FANFELLE ; MM. BENECH, BOUSQUET, GUILLAMAT,
VALLES ne prennent pas part au vote.

DECIDE de ne pas maintenir Daniel CALVI dans ses fonctions d'adjoint au Maire

Pour copie conforme

Moissac le 5 juin 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :